Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260630-2026_131-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET :
Avis sur la modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Equilibre des Territoires (SRADDET)

N° 2026-131

L'an deux mille vingt-six

Le 30 juin, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Bain de Bretagne, sous la présidence de M. MINIER.

. les conseillers communautaires
AUBRY Sophie, BABIN-TOUBA Ludovic, BERTIN Isabelle, BIORET ALEXANDRE Marie-Anne, BLOUIN Soazic, BOURHIS Isabelle, BRIZARD Philippe, BRULLÉ Christophe, BRUNEAU Dominique, COGREL Chrystèle, DUFRESNE Alexis, GEFFRAY Emmanuel, GOHIER Myriam, GUYOMARD Jean-François, HAMEON Philippe, HAMON Jean-Charles, HAMON Joël, HUREL David, JANVIER Norbert, JUGAN David, LE GALL-LE BLEIZ Maud (à partir de la délibération 2026-122), LERONDEL Pascal, LOUAZEL Véronique, LOUIS Gwénola, MACÉ Christophe, MARCAULT Carine, MARTIN Frédéric, MERAULT Charlotte, MESLIN Kévin, MINIER Vincent, MOREL Anthony, MORICEAU Marie-Françoise, PAPION Ludovic, PASDELOU Nicolas (à partir de la délibération n°2026-121), PILARD Jean-François (à partir de la délibération n°2026-131), POULAIN Christian, RIO François, ROGER Christine, ROUXEL Nathalie, SEVENO Delphine, SOLLIER Jacqueline, THERON Ludivine.

. pouvoirs

BERTON Jean-Eric	à	Marie-Françoise MORICEAU
GICQUEL Mikaël	à	POULAIN Christian
GOUR Christèle	à	MINIER Vincent
LE GALL-LE BLEIZ Maud	à	BLOUIN Soazic (jusqu'à la délibération 2026-121)
PILARD Jean-François	à	BOURHIS Isabelle (jusqu'à la délibération n°2026-130)
TEILLARD Stéphanie	à	BRIZARD Philippe

DATE DE CONVOCATION :
le 22/06/2026

formant la majorité des membres en exercice

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice	**46**
Présents	**42**
Votants	**46**

Mme SOLLIER Jacqueline a été désignée Secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260630-2026_131-DE

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 portant modification des statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu le courrier de la Région Bretagne en date du 16 avril 2026, reçu par Bretagne Porte de Loire Communauté, sollicitant l'avis de l'intercommunalité dans un délai de trois mois sur la modification n° 2 du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;

Considérant que la modification n° 2 du SRADDET n'emporte pas de remise en cause des objectifs politiques du schéma ;

Considérant qu'elle répond principalement à une obligation réglementaire de mise en conformité avec une législation postérieure, plus ambitieuse que celle en vigueur lors de l'élaboration initiale du SRADDET ;

Considérant que cette modification porte notamment sur quatre domaines : les objectifs énergétiques et climatiques, la prévention et la gestion des déchets, la lutte contre l'artificialisation des sols et la préservation de la biodiversité ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

Concernant les objectifs énergétiques et climatiques :

- INDIQUE que Bretagne porte de Loire Communauté est tout à fait prêt pour contribuer à l'atteinte des objectifs ambitieux, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, selon ses compétences et en fonction des soutiens de ses partenaires, notamment financiers.
- SOULIGNE que Bretagne porte de Loire Communauté est prêt à contribuer, selon ses compétences, ses moyens, et les soutiens des partenaires (ADEME, fonds européens et nationaux, Région, département, etc.).
- PARTAGE les objectifs ambitieux. Par exemple, les objectifs territorialisés en termes de production éolienne 2040 seront atteints dès 2028 pour BPLC.
  Par ailleurs, afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, les financements de l'ADEME doivent être sécurisés, en particulier pour les projets de chaleur renouvelable. Cette politique de développement important nécessite une visibilité à moyen et long terme, aussi bien des financements côté ADEME que prix de rachat de l'énergie. La législation soit être facilitatrice, et en particulier pour les boucles d'autoconsommation en milieu rural.
- PRECISE que les porteurs de projets éoliens doivent, avant toute mise en œuvre du projet, se conformer à la Charte de l'éolien locale afin que les projets se réalisent en réelle concertation avec les élus locaux.
- ADAPTERA le PCAET de Bretagne porte de Loire Communauté, afin de tenir les objectifs du SRADDET, lors de la révision en 2030.

Prévention et gestion des déchets :

- SALUE la mise en place d'une gouvernance dédiée à la politique régionale des déchets dans le cadre de la CTAP, afin de planifier les infrastructures en fonction des besoins des territoires.

La lutte contre l'artificialisation des sols :

- SOUHAITE que le projet d'extension du site de stockage de déchets à La Dominelais soit bien inscrit dans les projets d'envergure régionale, au vu du rayonnement régional du site d'enfouissement.

Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260630-2026_131-DE

La biodiversité :

- PRECISE que la mise à jour du SRADDET concernant l'engrillagement a déjà été prise en compte dans le PLUi-H lors de sa modification n°3 approuvée en juin 2025.

- REND un avis favorable sur la modification n°2 du SRADDET, sous réserve :
  - que le site d'enfouissement de la Dominelais soit bien inscrit comme projet d'envergure régionale,
  - que le respect impératif des chartes locales de production éolienne (et également pour les autres ENR) soit une condition au développement des énergies renouvelables,

L'assemblée tient à émettre un point de vigilance sur les moyens d'accompagnement, notamment financiers, pour atteindre les objectifs fixés dans le SRADDET.

Pour extrait conforme, Le Président,
Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE